



Union Nationale des Auditeurs des organismes Agricoles

UNAGRI INFOS 59

Décembre 2010

SOMMAIRE

LES ATTESTATIONS DEMANDEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COOPERATIVES AGRICOLES.....	2
QUELQUES NOUVELLES DES COOPERATIVES AGRICOLES.....	4
Lait et transformation	4
Vin.....	4
Céréales	4
Divers secteurs	5
INFORMATIONS ECONOMIQUES CONJONCTURELLES DANS LE SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE	6
ETUDES	8

Siège Administratif d'Unagri

16 avenue de Messine 7500 PARIS

Téléphone 01.44.77.82.25

Télécopie 01.44.77.86.55

e-mail: cecile.deveze@unagri.fr

Les attestations demandées au commissaire aux comptes de coopératives agricoles

Les dossiers de demande de subvention établis par les entreprises, notamment les coopératives agricoles, requièrent régulièrement l'intervention du commissaire aux comptes. Si un contrôle a posteriori des organismes financeurs révèle des anomalies, il peut y avoir des sanctions importantes :

- financières : reversement total ou partiel des aides, majorations et intérêts de retard,
- administratives : retrait d'agrément des opérateurs,
- pénales : application de l'article 40 du code de procédure pénale¹ et transmission du dossier au Procureur de la République en cas de manœuvres frauduleuses,

Les rapports de contrôle du SCOSA sur les dossiers de subventions attribuées au titre du FEAGA font ressortir, malgré les attestations émises par des commissaires aux comptes, les anomalies suivantes :

- incohérences entre les factures présentées dans le dossier et les pièces originales contrôlées sur place
- divergence entre les dates de paiement des factures mentionnées sur l'attestation et les dates réelles de règlement
- factures mentionnées réglées sur l'attestation alors que les factures ne sont pas réglées
- factures refaites par les fournisseurs : la facture présentée n'est pas celle qui est comptabilisée
- avoirs comptabilisés non mentionnés au dossier

Les commissaires aux comptes doivent donc être particulièrement attentifs à ces aspects, les organismes de contrôle attachant une importance majeure à la régularité des dossiers de demande de subvention, et en particulier au regard du respect des dates mentionnées.

La CNCC entretient et cherche à développer les contacts en amont avec les financeurs et les organismes chargés des contrôles pour que les attestations demandées aux commissaires aux comptes respectent les normes qui s'appliquent à la profession.

¹ Article 40 du CPP : « Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de [l'article 40-1](#).

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

En tout état de cause, en tant que commissaire aux comptes, nous avons à respecter les normes d'exercice professionnel qui sont les nôtres et principalement la NEP 9030 :

- nos travaux doivent être documentés par la collecte d'éléments suffisants et appropriés qui permettent d'étayer la conclusion de l'attestation et d'établir que son intervention a été réalisée dans le respect des normes d'exercice professionnel.
- notre attestation doit mentionner la nature et l'étendue des travaux mis en œuvre, ainsi que toutes remarques utiles permettant au destinataire final de mesurer la portée et les limites de l'attestation délivrée, et une conclusion adaptée aux travaux effectués et au niveau d'assurance obtenu.

L'ensemble de cette problématique sera présentée et développée au cours de la journée annuelle d'information de la Coopération agricole, le 22 mars 2011.

QUELQUES NOUVELLES DES COOPERATIVES AGRICOLES...

Lait et transformation

➤ Le fonds d'investissement PAI PARTNERS qui détient pour moitié avec la coopérative agricole SODIAAL, l'entreprise YOPLAIT (75), cherche un repreneur pour ses parts. (*Le Figaro 25/11/2010*)

Viandes

➤ La coopérative agricole CAPEL (46) a absorbé la coopérative agricole BELVICOR (19). BELVICOR et CAPEL ont réalisé, en 2009, un chiffre d'affaires respectif de 85 et 185 millions d'euros. (*Communiqué de presse Capel – 30/09/2010*)

Vin

➤ JACQUART (51), du groupe de coopératives CHAMPAGNE ALLIANCE rachète les champagnes MONTAUDON à MOËT – HENNESSY.

Ce rachat comprend 100% des actions de la SAS CHAMPAGNE MONTAUDON et de la SCI MCB INVEST. L'opération concerne donc la marque, un site de production et un stock de bouteilles. Les contrats de fourniture de raisin restent la propriété de MOËT- HENNESSY. (*Les Echos 01/12/2010*)

➤ Les caves coopératives de CAPENDU et DOUZENS (11) ont fusionné et donnent naissance aux TERRASSES DE L'ALARIC. Ce sont 45 000 hectolitres qui seront vinifiés dans les 3 installations de cette entité : Capendu, Douzens et Comigne. (*La dépêche du midi 21/10/2010*)

➤ REMY-COINTREAU SA met en vente sa branche champagne (Charles Heidsieck et Piper-Heidsieck). Le Centre Vinicole Champagne Nicolas Feuillate (CV-CNF) et Champagne Alliance (Marque Jacquart) figurent parmi les candidats potentiels. (*L'Usine Nouvelle 25/11/2010*)

Céréales

➤ INVIVO (75) racheté à SEA INVEST (92), l'un des grands groupes européens dans le domaine de la manutention portuaire, ses participations dans les filiales de SODISTOCK (SIMAGIR, SONASTOCK et SEMABLA). (*Communiqué de presse InVivo, 30/11/2010*)

➤ SICLAE (51) (détenue par Champagne Céréales, Nouricia, EMC2, Champagne Coligny et par Coopérative Agricole Sézanne) va lancer une augmentation de capital réservée au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) à hauteur de 50 Millions d'euros avant la fin de

l'année. Cet investissement permettra au FSI d'accompagner le développement de Siclaé notamment en permettant le financement d'opérations de croissance externe. (*Publinews 12/11/2010*)

➤ SOUFFLET AGRICULTURE (10) (GROUPE SOUFFLET) a fait l'acquisition de la totalité des parts de la société CENTRE CEREALES qui appartenait au groupe coopératif SCAEL via sa filiale MBLD. (*Terre-net Media 08/11/2010*)

➤ La création de TRISKALIA (29), entité issue de la fusion de deux coopératives agricoles : COOPAGRI BRETAGNE, UNION EOLYS et d'un apport partiel d'actifs CAM 56, vient d'être validé par une décision de l'Autorité de la concurrence. (*Autorité de la concurrence 21/09/2010*)

➤ La coopérative LORCA (Lorraine céréales approvisionnement) (57) va créer une société spécialisée dans la production d'aliments pour le bétail en partenariat avec la coopérative agricole de Lorraine et le Groupe EVIALIS. (*Journal des entreprises – 05/11/2010*)

Divers secteurs

➤ Le spécialiste de pâtisseries surgelées DELMOTTE (22) quitte le giron de la COOP de BROONS et rejoint le périmètre de l'EUROPEENNE DES DESSERTS. (*Les Echos 29/10/2010*)

INFORMATIONS ECONOMIQUES CONJONCTURELLES DANS LE SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE

➤ **Décret n° 2010-1301 du 28 octobre 2010 relatif à l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.**

Ce décret précise le rôle de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires en application de l'article 19 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 (LMA). Son rôle est d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, qu'il s'agisse de produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture.

Il doit ainsi :

- Recueillir auprès des services et établissements publics compétents les données statistiques disponibles nécessaires à l'analyse des mécanismes de formation des prix dans la chaîne alimentaire;
- Demander à ces services et établissements de collecter, en tant que de besoin, des données supplémentaires;
- Réaliser ou faire réaliser les travaux d'études nécessaires à son activité;
- Analyser les informations recueillies;
- Produire des rapports de synthèse sur les filières étudiées;
- Assurer la diffusion régulière de ses travaux.

➤ **Le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO), lors de sa réunion du 25 octobre 2010, a abordé la contractualisation** prévue à l'article 12 de la loi n° 2010-874 (LMA). Il précise notamment que la contractualisation sera mise en œuvre dans un premier temps dans le secteur du lait (date de mise en œuvre : 1^{er} mars 2011) et des fruits et légumes (date de mise en œuvre : 1^{er} avril 2011).

En l'absence d'accords interprofessionnels étendus par l'Etat, ces contrats d'une durée minimale de cinq ans pour le lait et de trois ans pour les fruits et légumes, seront mis en œuvre sur la base de décrets en Conseil d'Etat.

« L'objectif de la contractualisation est, par des contrats écrits entre producteurs agricoles et leurs acheteurs prévoyant notamment les volumes et les modalités de détermination de prix, de sécuriser le revenu des producteurs ainsi que l'approvisionnement des industries agro-alimentaires et de donner de la visibilité aux différents opérateurs de la chaîne alimentaire. »
(CSO, communiqué de presse 25/10/2010).

- L'interprofession ovine a annoncé, début décembre qu'elle venait de parvenir à un accord sur la contractualisation. (*Les marchés* 02/12/2010)

Dans le secteur des productions animales

➤ Danone modernise ses contrats d'approvisionnement avec les producteurs de lait. Afin d'anticiper les accords de contractualisation dont la mise en place est prévue pour le 1^{er} avril 2011, Danone, est le 1^{er} acheteur à formaliser ses relations jusque là basées sur une entente tacite avec ses producteurs. Pour sécuriser l'approvisionnement de ses usines, Danone choisit d'investir sur la pérennité des exploitations, en passant par notamment par la bonification de prêts ou de prêts à taux zéro pour l'achat d'équipement ou l'amélioration de l'impact environnemental ou encore la garantie d'un prix plancher pour les excédents de volume des producteurs. (*Le Figaro 30/11/2010*)

Dans le secteur des productions végétales

➤ Les coopératives viticoles ont demandé début novembre une augmentation des prix notamment pour les vins d'entrée de gamme, alors que la production est prévue à la baisse cette année par rapport à 2009. Cette hausse des prix devra atteindre 10 %, selon le président de la Confédération des coopératives vinicoles de France (CCVF) équivalente à la baisse de 10 % des prix payés aux producteurs l'an passé. (*AFP 03/11/2010*)

ETUDES

➤ **Bilan conjoncturel 2010, récoltes réduites et reprise des prix agricoles** (*Agreste conjoncture n° 7 – Octobre-novembre 2010*)

En septembre 2010, la hausse générale des prix à la production atteint + 17 % par rapport à septembre 2009. Elle résulte d'une nouvelle flambée des cours mondiaux céréaliers et oléagineux. Les rendements végétaux de 2010 sont affaiblis par les anomalies climatiques, alors que les volumes des productions animales sont supérieurs ou relativement stables par rapport à 2009. La hausse du prix des aliments composés pour animaux est progressive sous l'effet de la flambée des matières premières. Outre les grandes cultures, les fruits et légumes et le lait ont aussi contribué, dans une moindre mesure sur l'ensemble de l'année, à la hausse des prix par rapport à 2009 - Agreste conjoncture, n° 7, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche/Service de la statistique et de la prospective, novembre 2010,

➤ **Etat des lieux des coopératives agricoles en 2010** (*Etude du le périmètre coopératif 2010 Coop de France*)

Le chiffre d'affaires des coopératives agricoles a progressé de 5 % en 2010, à 82, 4 milliard d'euros. Cette progression est en partie liée aux très nombreuses opérations de fusions, rachat et cession d'actifs qui ont eu lieu cette année.

LES 10 PREMIERES COOPS FRANÇAISES			
1	InVivo	Céréales, approvisionnements, nutrition animale	5,1
2	Sodiaal	Lait	4
3	Terrena	Polyvalente	3,484
4	Tereos	Sucre, céréales, biocarburants	3,309
5	Axérial	Céréales, approvisionnements, meunerie, malt	2,8
6	Champagne	Céréales, approvisionnements, meunerie, malt	5,1
7	Triskalia	Polyvalente	2,2
8	Agrial	Polyvalente	2,171
9	Cooperl	Viande	1,5
10	Groupe Even	Lait, approvisionnements, nutrition animale	1,4